

Délibération N° DEL-2021-085

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 22 juin 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER.

Dépôts de pouvoir : M. Erwan GARGADENNEC donne procuration à M. Ludovic PINGAUD, M. Thierry BAILLET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Damien MONTEIL donne procuration à M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Jonathan WEINBERG donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Patrick DUBOIS donne procuration à M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN donne procuration à Mme Mary-Line COINDAT, M. Thierry DELAITRE donne procuration à Mme Corinne TONDUF.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Véronique FERREIRA DE MATOS est désignée secrétaire de séance.

Direction des Services Techniques

15. Adoption des rapports annuels des délégués pour le réseau de chaleur urbain de la Ville et le camping de Courtille pour l'année 2020

Rapporteur : Christophe MOUTAUD

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les rapports des délégués de service public sont soumis à l'examen du Conseil municipal qui en prend acte.

Ce rapport doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte des rapports établis par les délégataires suivants :

- Guéret Energie Services : Réseau de Chaleur Urbain de la Ville
- l'entreprise FRERY : Camping de Courtille

Les rapports établis par les délégataires sont joints à la présente délibération.

Ces rapports ont fait l'objet d'une présentation à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 23 juin 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1411-3,

Vu l'article L.3131-5 du Code de la commande publique,

Vu les rapports annuels 2020 de Guéret Energie Services et de l'entreprise FRERY

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 23 juin 2021,

Prends acte :

- de la présentation des rapports annuels 2020 de :
 - o Guéret Energie Services
 - o L'entreprise FRERY

Dont acte
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



Marie-Françoise
FOURNIER